



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mercredi 24 avril 2019 à 19 h  
au salon du personnel de l'école

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS:**

**Personnel de l'école**

Valérie Girard, enseignante  
Manon Giroux, enseignante  
Guylaine Périgny, personnel du service de garde  
Marie-France Yelle, professionnelle

**Parents :**

Marie-Claude Archambault, parent  
Valérie Charette, parent  
Simon Harrisson, parent  
Mélissa Vigneault, parent

**Étaient absentes :**

Annie Desrochers, personnel de soutien  
Véronique Genest, parent

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Présences et quorum**

Madame Mélissa Vigneault constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée.  
Il est 19 h 05.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**CE 18/19-077**

Madame Mélissa Vigneault demande que le point 3 et le point 4 soient inversés. Elle demande également que nous ajoutions trois sujets au varia.

8.1 communication aux parents

8.2 crédit voyage

8.3 ordre des sujets à traiter lors du CÉ

Madame Marie-Claude Archambault adopte l'ordre du jour avec les changements demandés.

**2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27/03/19**

**2.1 Adoption du procès-verbal du 27/03/19**

**CE18/19-078**

Au point 10, il y a une petite coquille à la 12<sup>e</sup> ligne. Il manque un «an». Madame Valérie Girard adopte le procès-verbal selon les corrections proposées.

## 2.2 Suivis du procès-verbal

Le festival de volleyball a été annulé puisque l'école était fermée (tempête).

### 3. Retour sur les projets au 3<sup>e</sup> cycle

CE18/19-079

Madame Lucie Mathieu présente le nouveau projet éducatif de l'école. Il est disponible sur le site web de l'école.

Madame Mathieu dit que madame Francine Lantin deviendra la responsable des communications à l'école. Madame Lantin s'assurera de mettre, au fur et à mesure, toutes les informations sur le site web de l'école. Notre site web est supporté par une nouvelle plateforme; nous apprenons actuellement à l'utiliser. Madame Annie Desrochers sera responsable des communications au conseil d'établissement. Madame Mathieu explique sommairement la loi de l'instruction publique afin que tous nos visiteurs comprennent le fonctionnement.

Madame Mathieu explique la nouvelle proposition de projet éducatif votée à l'unanimité lors de la dernière rencontre du personnel du 24 avril 2019.

### 4. Questions du public

Madame Vigneault alloue 45 minutes à ce point. Quinze personnes se sont inscrites pour avoir leur droit de parole. Il y a vingt-sept visiteurs. Mme Vigneault explique le fonctionnement lorsque le public veut prendre la parole. Elle tient à ce que tout se passe dans un grand respect. Comme il y a 15 personnes inscrites, elle mentionne que chacun aura le droit à 3 minutes.

Mme Martine Chaumont (mère de Charles-Philippe Nowlan) : Elle fait son exposé. Elle offre ses écrits pour le procès-verbal. Serait-il possible que l'on commence par le 4 mois en anglais en 5<sup>e</sup> année ? Est-ce que tous les parents de l'école peuvent être informés de tout cela?

M. Jean-François Nowlan (père de Charles-Philippe Nowlan) : Comment se fait-il que des professionnels de l'enseignement ont pu poser des questions comme celles posées aux élèves concernant la prise de position du projet éducatif? Pourquoi n'y aurait-il pas trois classes de PAI en 6<sup>e</sup>? Comment se fera la sélection des élèves pour les classes?

Mme Martine Lallemand (mère de Jasmine Couture) : Comment allez-vous choisir les enfants? Que ferez-vous avec les élèves bilingues, où les classerez-vous?

M. Pierre Richer (père de Jérémie Richer) : Comment va se faire le classement et quand allons-nous savoir le classement?

M. Jean-François Lavoie (père de William Lavoie) : Il est content maintenant.

Tous les formulaires non signés des élèves de 5<sup>e</sup> année devront être retournés pour signature. Madame Lantin enverra les formulaires non complétés par les parents et s'assurera de la validité des choix pour chacun des élèves.

Mme Isabelle Gamache (mère de Sarah-Jeanne Martin) : Pourquoi tout cela n'a pas été fait de façon formelle aux parents? Elle demande un système de

communication adéquat. Quand un système de communication sera-t-il mis en place? Comment? Est-il possible de laisser un peu plus de temps pour répondre aux sondages?

M. David Beaudoin (père de William Beaudoin) : C'est important que son enfant ait accès au PAI, que le premier choix soit respecté.

Mme Kim Le Gruiec (mère de Mia Dykhuis) : Aurons-nous, les parents, un formulaire à remplir pour la décision? Mon enfant est bilingue, est-ce qu'il y aura une 5<sup>e</sup> régulière?

Mme France Pelletier (mère de Olivia Quirion) : Pourquoi enlever des heures d'apprentissage en français, mathématique et autres en 5<sup>e</sup> année en faisant un PAI? Pour les élèves en difficulté, l'entrée au privé sera plus difficile.

M. Serge Méloné (père de Kenzo Méloné) : Il n'a plus de questions puisque tout a déjà été dit. Il remercie le comité pour son bénévolat, les membres du personnel et les personnes impliquées.

M. Michel Lalumière (père de Josianne Lalumière) : Pourquoi déplacer le PAI de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> ? Pourquoi ne pas répartir la planification sur 15 mois au 3<sup>e</sup> cycle? Il aimerait avoir les sources quand nous donnons de l'information.

Mme Danielle Manitta (mère de Josianne Lalumière) : Pouvons-nous avoir une harmonisation pour les communications? Il est important que notre jeune n'ait pas de retard académique, que les mesures de soutien soient conservées au 3<sup>e</sup> cycle. Elle pense que nous mettons nos choix sur le dos de toutes les cohortes à venir peu importe les modèles proposés. Il faut avoir des moyens concrets pour que les élèves atteignent les objectifs. Il faut davantage se préoccuper de la lecture; trouver des moyens pour atteindre les cibles. Quels seront les plateaux pour l'éducation physique? Il faut prendre le temps de construire tout cela, prendre une année de transition. Serait-il possible d'expliquer la grille-matières aux parents?

Martin Beaupré (père de Louis Beaupré) : Comment serais-je assuré que mon fils soit en 6<sup>e</sup> PAI l'an prochain?

Mme Mylène Daviault (mère de Jade Laferrière) : Pourquoi déplacer le PAI en 5<sup>e</sup> année? Pourquoi ne pas proposer les activités sports/plein air, numérique, science et techno... en 5<sup>e</sup> et laisser le PAI en 6<sup>e</sup> année?

Mme Marie-Josée Avon (mère de Nelly Latreille) : Elle demande que les communications soient faites correctement.

Compte tenu de ce qui s'est passé ce soir, il n'y aura pas de décision prise. Madame Vigneault veut que l'on se donne de la latitude et dit que ce seront les enseignants qui décideront. Nous pouvons affirmer que deux classes de 6<sup>e</sup> année PAI seront offertes en septembre 2019.

Madame Mathieu veut questionner les parents de 4<sup>e</sup> année pour deux classes de PAI et une classe régulière en 5<sup>e</sup> année. Elle veut savoir si nous avons suffisamment d'élèves pour une classe régulière en 5<sup>e</sup> année. Il y aura probablement un CÉ extraordinaire, lundi le 29 avril pour voter une résolution.

## 5. Nouvelles de l'école (informations)

Ce point est reporté au prochain CÉ régulier puisque le point 4 a pris beaucoup de temps.

### 5.1 Nouvelles de la direction

**5.2 Nouvelles des professionnels**

-

**5.3 Nouvelles des enseignants**

-

**5.4 Nouvelles du service de garde**

-

**5.5 Nouvelles du comité des parents**

-

**5.6 Nouvelles de l'OPP**

-

**6. Consultation sur les frais exigés aux parents (FGJ-08)**

Les membres du CÉ sont consultés. Nous sommes en accord avec toute la consultation.

**7. Avant-projet de consultation calendrier scolaire 2020-2021**

Les membres du CÉ sont consultés. Ils acceptent le choix des enseignants qui sont le scénario 1 et bloc 2 pour la semaine de relâche.

**8. Varia**

**8.1 communication aux parents**

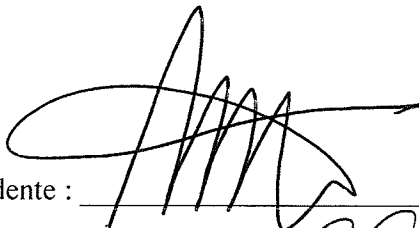
Madame Vigneault met en lumière la grande agilité du personnel pour gérer les dossiers spéciaux tels que celui d'aujourd'hui (projets au 3<sup>e</sup> cycle). Elle demande que des pistes de solution soient proposées au prochain CÉ pour une communication bien établie. C'est le principal défi en ce moment; on y songera sérieusement.

**8.2 crédit voyage (point reporté au prochain CÉ régulier)**

**8.3 ordre des sujets à traiter lors du CÉ**

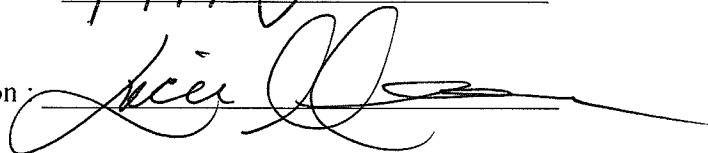
Madame Vigneault propose que les nouvelles de l'école soient déplacées à la fin de l'assemblée afin d'être frais et dispo pour les points qui demandent plus d'attention.

Clôture de la séance. Signature de la présidente :



Il est 22h18.

Signature de la direction :



Résolution CE 18/19-\_\_\_\_\_

ATTENDU QUE tous les parents, le personnel et les élèves ont eu la chance de s'exprimer lors d'un sondage envoyé au mois de février 2019 ;

ATTENDU QU'UN comité de pilotage de 11 personnes (incluant parents qui ont une formation en enseignement et/ou parents bénévoles, 6 enseignants de l'école et la direction) ont travaillé sur le nouveau projet éducatif toute l'année scolaire 2018-2019 ;

ATTENDU QU'UN nouveau sondage a été envoyé aux parents des degrés concernés par ces changements pédagogiques suite à la rencontre du conseil d'établissement tenue le 24 avril 2019 ;

ATTENDU QUE les constats suivants, issus de l'analyse des résultats des élèves de l'école :

- les résultats des élèves baissent significativement au 3<sup>e</sup> cycle ;
- l'écart de réussite entre les garçons et les filles est significatif au 3<sup>e</sup> cycle ;

ATTENDU QUE les résultats d'un sondage distribué aux élèves, indiquent que plusieurs élèves de 5<sup>e</sup> année sont déjà bilingues ainsi que le désir de plusieurs élèves ont le goût de vivre d'autres styles de projets ;

ATTENDU QUE l'équipe-école a constaté que plusieurs élèves de 6<sup>e</sup> année sont désengagés et démotivés dans leurs apprentissages scolaires ;

ATTENDU QUE l'équipe-école a le souci de répondre aux intérêts et aux besoins de tous les élèves ;

ATTENDU QUE toutes les recherches démontrent l'importance de tenir compte de la motivation intrinsèque des enfants au 21<sup>e</sup> siècle pour garder leur motivation scolaire ;

ATTENDU QUE, depuis 2 ans, les élèves bénéficiant du PAI doivent, peu importe la formule, passer les épreuves ministérielles en janvier, et ce, même si la période des enseignements académiques n'est pas terminée ;

ATTENDU QUE, considérant cette décision ministérielle, les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école n'ont plus un réel 6 mois pour les apprentissages ;

ATTENDU QU'EN déplaçant le PAI en 5<sup>e</sup> année, les élèves de 6<sup>e</sup> année pourront recevoir un enseignement approfondi du programme de formation de l'école québécoise afin de mieux les préparer pour le secondaire ;

ATTENDU QU'EN déplaçant le PAI au début du 3<sup>e</sup> cycle, les évaluations ministérielles de 6<sup>e</sup> année seront dorénavant au mois de juin et que cela permettra possiblement d'améliorer les résultats scolaires à ces épreuves ;

ATTENDU QUE l'apprentissage d'une langue seconde demeure une priorité pour la communauté et que l'équipe-école a le souci de poursuivre le projet PAI dans notre école ;

ATTENDU QUE tous les enseignants furent impliqués dans cette démarche rigoureuse ;

ATTENDU QUE cette proposition a fait l'unanimité dans l'équipe-école.

Il est proposé par unanimite <sup>MU. 2019/05/29.</sup> de mettre en application le Programme d'anglais intensif pour tous les élèves de 5<sup>e</sup> année (modèle 6 mois académique / 4 mois anglais) à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves d'une classe de 6<sup>e</sup> année suivront le programme d'anglais intensif selon le modèle 5 mois académique / 5 mois anglais) et les élèves de l'autre classe vivront un projet de sports et plein air. À Compter de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de 6<sup>e</sup> année auront la possibilité de vivre l'un des deux projets suivants : sports et plein air ou l'ère numérique.